

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/1982/11
8 février 1982

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-huitième session
Point 9 de l'ordre du jour

DROIT DES PEUPLES A DISPOSER D'EUX-MEMES ET SON APPLICATION AUX
PEUPLES ASSUJETTIS A UNE DOMINATION COLONIALE OU ETRANGERE OU A
L'OCCUPATION ETRANGERE

Lettre datée du 6 février 1982 adressée au Président de la Commission
des droits de l'homme par le Représentant permanent de
la République socialiste du Viet Nam

"J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le message de S.E. Monsieur HUN SEN, Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchéa au Président de la trente-huitième session de la Commission des droits de l'homme. Ce message a été diffusé le même jour par l'Agence d'information kampuchéenne SPK.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de la trente-huitième session de la Commission des droits de l'homme au titre du point 9 de l'ordre du jour."

[signé]. Vo Anh Tuan
Représentant permanent

MESSAGE DE S.E. MONSIEUR HUN SEN, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ET
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU KAMPUCHEA AU
PRESIDENT DE LA TRENTE-HUITIEME SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE
L'HOMME CONCERNANT LA QUESTION DE LA REPRESENTATION DU KAMPUCHEA

Hanoi-VNA 28 janvier 1982 - Selon SPK, S.E. Monsieur HUN SEN, Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchéa a envoyé le 27 janvier dernier un message au Président de la trente-huitième session de la Commission des droits de l'homme sur la présence illégale des représentants polpotiens à cette session. Il est dit dans ce message :

La République populaire du Kampuchéa vient de célébrer le troisième anniversaire de la victoire du 7 janvier par laquelle son peuple s'est libéré du régime sanguinaire de génocide sans précédent. Le soi-disant "Kampuchéa démocratique", bien connu pour ses crimes de génocide, a été renversé par le peuple du Kampuchéa le 7 janvier 1979. Il n'existe aujourd'hui qu'une bande de criminels qui opèrent et terrorisent la population le long de la frontière Kampuchéa-Thaïlande grâce aux sanctuaires en Thaïlande, au ravitaillement en armes et munitions de toutes sortes par les milieux dirigeants de Pékin. C'est une insulte à l'opinion internationale et un déshonneur pour l'ONU et la Commission des droits de l'homme d'admettre au sein de la présente session les représentants criminels du génocide qui ont violé de façon systématique, brutale les droits les plus élémentaires de l'homme et qui ont été condamnés par le tribunal populaire de Phnom Penh.

La République populaire du Kampuchéa s'oppose catégoriquement à la présence illégale et contraire à la morale de ces criminels à la trente-huitième session de la Commission des droits de l'homme, car le soi-disant "Kampuchéa démocratique", n'ayant ni territoire ni population, ne représente qu'une bande de criminels manipulés par les expansionnistes et les impérialistes ainsi que leurs alliés pour tenter de réimposer le régime de génocide au peuple kampuchéen afin de massacrer de nouveau ce dernier.

Pendant les trois années passées depuis la libération, au prix d'immenses efforts du peuple et du Gouvernement de la République populaire du Kampuchéa, la famine laissée par la clique des auteurs de génocide a été supprimée, la vie du peuple se stabilise et s'améliore chaque jour. Des hôpitaux, des écoles ont été réouverts partout dans le pays pour la santé et l'éducation du peuple. La production agricole et industrielle a été stimulée et augmentée d'année en année pour satisfaire les besoins quotidiens de notre peuple. Les élections générales au suffrage universel et à scrutin secret se sont déroulées démocratiquement en 1981 pour élire une Assemblée nationale, laquelle a adopté une Constitution et nommé le Conseil d'Etat et le Conseil des ministres. Actuellement, notre gouvernement, bénéficiant du soutien du peuple kampuchéen, contrôle effectivement le territoire de la République populaire du Kampuchéa et gère toutes les affaires intérieures et extérieures du pays. Par conséquent, seul le Gouvernement de la République populaire du Kampuchéa est habilité à représenter le pays du Kampuchéa dans toutes les instances internationales et capable de remplir toutes les obligations qui en découlent.
